

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°008/2019

Nomenclature ACTE :
 7.1 *Décisions budgétaires*

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 25 février** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	11	12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Étaient présents : Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Robert COLLINET, Nicole BUVIN, Jean-Marc BERNARD, Rudolf HOLIERHOEK, Catherine ROGNON, Emilie BERGONHE-POIROT, Charles GRAVIER, Yves PERRIER, Yolande PASQUET.

Pouvoir : Christophe SAUVETTE à Gilbert CAMPO

Absent : Jacques BASTARD

Secrétaire de séance : Gilbert CAMPO

Date de la convocation :
 19 février 2019

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA TOUR DE LA GLACIERE DU CHATEAU

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 28 janvier 2019, a validé le financement des travaux de mise en sécurité de la tour de la Glacière du château et la mission de maîtrise d'œuvre de M. Richard Duplat pour un montant global de 22 069,70 € H.T. soit 26 483,44 € TTC.

Suite à la réception du devis réactualisé de l'Entreprise Jacquet en date du 5 février dernier, il convient de modifier le plan de financement en accord avec les services de la D.R.A.C.

Montant total des travaux estimés : 19 659,70 € H.T. soit 23 591,64 € T.T.C.
 Honoraires de l'architecte pour le marché de maîtrise d'œuvre : 2 219,70 € H.T. soit 2 663,64 € T.T.C.

Coût global des travaux avec 10 % d'aléas sur les honoraires de M. Duplat : 22 855,37 € H.T. soit 27 426,44 € T.T.C.

Subvention DRAC (40 %)	9 142,00 €
Subvention Département (30 %)	6 856,61 €
Total subventions	15 998,61 €
Fonds privés association S.C.H.	4 156,79 €
Total général	20 155,40 €
Auto-financement commune (H.T.)	2 699,97 €

Monsieur le Maire rappelle que l'autorisation a été accordée par la D.R.A.C. le 7 février 2019. Celle-ci prévoit la couverture de la tour.

Vu l'urgence des travaux de sécurisation déjà déprogrammés à plusieurs reprises ;

Vu la procédure juridique engagée par un riverain pour les chutes de pierres dans sa propriété et l'engagement financier de celui-ci en tant que donateur auprès de l'association S.C.H.;

Considérant qu'il conviendrait de missionner M. Duplat pour l'établissement d'un marché si la couverture devait être faite cette année, le montant des travaux étant supérieur à 25 000,00 € ;

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de modifier et de valider le plan de financement des travaux comme présentée et d'inscrire cette somme au budget primitif du château,
- de prévoir la couverture de la tour de la Glacière au budget primitif 2020 et de demander une participation financière à l'association S.C.H.,
- de missionner M. Richard Duplat, architecte du patrimoine, pour lancer une consultation d'entreprises et un marché pour ces travaux.

Pour extrait certifié conforme,
Hérisson, le 26 février 2019

Le Maire,

B. FAUREAU

